

MODULE COMPLÉMENTAIRE S.S.I.A.P.2 28 HEURES

Objectif:

Acquérir les connaissances théoriques et pratiques nécessaires pour occuper la fonction de chef d'équipe des services de sécurité incendie et assistance à personnes.

Pré requis :

- Etre sous-officier des sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires.
- Etre titulaire de l'unité de valeur PVR1 ou AP1

Contenu:

Cette formation est conforme aux dispositions de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié relatif à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grandes hauteurs.

1ère partie : manipulation des systèmes de sécurité incendie (8 h)

- Connaître les tableaux de signalisations sur lesquels il est susceptible d'intervenir, d'identifier et interpréter les différents signaux.

2ème partie : hygiène et sécurité du travail en matière de sécurité incendie (4 h)

- Connaître les dispositions applicables en hygiène et sécurité du travail en matière de sécurité incendie.

3^{ème} partie : chef de poste central de sécurité en situation de crise (16 h)

- Connaître les procédures et les consignes
- Gérer les intervenants
- Prendre des décisions adaptées
- Connaître et mettre en actions les moyens visant à faciliter l'action des sapeurspompiers.

Modalités de l'évaluation :

- Présence de l'ensemble des séquences programmées au module complémentaire

Modalités de Formation :

- Durée : 28 heures

- Certificat de qualification S.S.I.A.P. 2 délivré par le SDIS par équivalence

Maintien des connaissances :

- Recyclage tous les trois ans